

RAPPORT DE LA REUNION DE CONCERTATION ENTRE LA DIRECTION DE LA PHARMACIE ET DU MEDICAMENT, LES DELEGUES MEDICAUX ET RESPONSABLES D'AGENCES.

La Direction de la Pharmacie et du Médicament a invité les Chefs d'Agence et les Délégués Médicaux à une réunion de concertation, le lundi 02 octobre 2017 à la salle de conférence de ladite structure.

La rencontre qui a débuté à 15 heures précises a été présidée, par le Directeur de la Pharmacie du Médicament qui a rappelé lors de son allocution, l'importance de la tenue d'une telle rencontre qui constitue un cadre de concertation avec certains acteurs du médicament. Il s'est félicité de la présence massive des représentants des agences de promotion et des laboratoires (voir la liste des participants en annexe).

Ensuite la parole fut donnée aux différents intervenants qui ont tous loué cette excellente initiative et leur engagement à la soutenir pour une satisfaction des différentes attentes des deux parties.

Les préoccupations suivantes ont par ailleurs été soulevées par les participants:

- Si les deux commissions prévues d'ici la fin de l'année seront des commissions réservées aux spécialités de références ou aux génériques ou les deux;
- La lenteur dans la réception des notifications et le besoin de préciser lors d'un rejet les motifs pour permettre au laboratoire de réagir à temps après commission;
- Le fait que certains produits déposés pour une réévaluation ne soient pas encore passés en commission dont certains depuis plus de 5 ans;
- La nécessité d'organiser ces rencontres avec les acteurs du médicament non pas annuellement mais semestriellement;
- D'étudier la possibilité d'une procédure allégée de l'enregistrement ou d'une reconnaissance mutuelle, pour les produits enregistrés dans un pays à réglementation pharmaceutique stricte;

- La reprise des dépôts de dossiers d'enregistrements en vue de l'obtention d'une AMM!
- La lenteur dans la délivrance des visas publicitaires et le besoin de préciser par une circulaire la nouvelle démarche en prenant soin de préciser ce qui est permis et ce qui ne l'est pas;
- Le retard dans le traitement des demandes de variations, qui peut mener à l'arrêt d'approvisionnement des produits concernés.

A la suite, le Directeur de la Pharmacie et du Médicament a tenu à apporter des clarifications sur les points soulevés en arguant que, malgré le manque de ressources humaines et financières, le nombre de commissions tenues entre 2016 et 2017 n'est pas en baisse.

En effet, cinq (5) Commissions Nationales du Médicament ont été tenues en 2016 en dates du:

- 04 février 2016
- 05 août 2016
- 30 août 2016
- 26 octobre 2016
- 19 décembre 2016.

En 2017, la Direction de la Pharmacie et du Médicament a organisé trois (3) commissions aux dates suivantes :

- le 03 avril 2017 ;
- du 31 juillet au 03 août 2017 ;
- du 21 au 23 août 2017)

Il est prévu la tenue de deux (2) autres Commissions Nationales du Médicament d'ici la fin de l'année 2017.

Il a par ailleurs précisé que depuis 3 ans, près de 900 Autorisations de Mise sur le Marché ont été délivrées malgré les difficultés dont:

- 226 en 2015;
- 354 en 2016;
- 329 en 2017.

Le Directeur de la pharmacie et du médicament a dit être en phase avec la proposition de tenir chaque semestre une rencontre de concertation.

Il a justifié l'arrêt des dépôts par la nécessité d'épurer les dossiers qui ne sont pas encore passés en commission et qui sont au nombre de 568 environ dont près de 500 ont été déposés en 2017.

Le Directeur a ensuite terminé par l'information concernant la base de données des médicaments disponible sur le site www.dirpharm.com et sur le site de la Direction de la Pharmacie et du Médicament (www.dirpharm.sn).

Il a terminé par des remerciements à l'encontre des participants présents avant de clôturer la séance vers 16h30min.

P.J. Feuille de présence

Les Rapporteurs:

Dr Madické DIAGNE/

Dr Daba DIAGNE



Président de séance:

Professeur Amadou Moctar DIEYE

